

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

Le numéro : 3 francs. — REVUE HEBDOMADAIRE — 22 OCTOBRE 1944 — Nouvelle série N° 4

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, PARIS-VIII°
Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris Compte N° 1668

Les messages de Noël de S. S. Pie XII

Pour la cinquième fois, à l'occasion de la fête de Noël 1943, S. S. Pie XII a adressé au monde en guerre un message. « Opus iustitiae pax, *la paix est l'œuvre de la justice* », *proclame la devise du Saint-Père. Et ses armes sont parlantes. La colombe tient dans son bec l'olivier de la paix. La paix ! Quand viendra-t-elle ? Surtout, comment la bâtira-t-on ? Pie XII, dans ses discours radio-diffusés, nous a enseigné les bases sur lesquelles elle devra reposer si on veut qu'elle soit stable, équitable et durable.*

Ce bref tableau permettra de voir comment chaque message a apporté un complément précieux de doctrine et de consignes au message précédent :

1939 — Conditions pour un traité de paix

1° *Droit à la vie et à l'indépendance* de toutes les nations, grandes et petites.

2° *Désarmement mutuellement consenti,* organique, progressif, dans l'ordre pratique comme dans l'ordre spirituel.

3° Création ou reconstruction d'*institutions juridiques* servant à garantir la loyale et fidèle application des conventions.

4° *Examen compréhensif* des vrais besoins et des justes requêtes des peuples et minorités ethniques. — Au besoin, revision des traités.

5° *Esprit nouveau :* à base du sens des responsabilités, à base de justice et d'amour.

1940 — Conditions spirituelles pour un ordre nouveau

Reprenant le cinquième point de 1939, sur l'*esprit nouveau,* le Pape le détaille ainsi :

1° *Victoire sur la haine* entre peuples.

2° *Victoire sur la défiance* entre nations rivales.

3° *Victoire sur les mystiques de force.*

4° *Victoire sur l'esprit de froid égoïsme.*

1941 — Conditions matérielles et spirituelles d'un ordre international

1° *Pas de lésion des libertés* politiques et économiques des Etats faibles par les Etats forts.

2° *Pas d'oppression* culturelle ou économique des minorités nationales.

3° *Pas d'accaparement* égoïste des richesses économiques, mais *équité* dans la répartition entre Etats.
4° *Limitation* sincère, progressive, adéquate des *armements.* — Création *d'institutions* garantissant la sincère exécution des traités.
5° *Trêve à la persécution religieuse* qui n'a fait que croître depuis la guerre.

1942 — Conditions fondamentales de l'ordre intérieur des Etats

S. S. Pie XII rappelle d'abord les deux « conditions primordiales » de la vie sociale : *vie commune dans l'ordre* et *vie commune dans la tranquillité.*
Puis il lance à tous un appel à la croisade sociale des temps nouveaux, afin que *l'étoile de la paix, l'étoile de Bethléem, se lève à nouveau sur l'humanité.*
Et le Pape de préciser les *cinq premières étapes* de « la route qui va de l'obscurité à l'aube radieuse » :
1° Il faut rendre *sa dignité et ses droits à la personne humaine.*
2° Il faut défendre l'unité sociale, *penser communauté, c'est-à-dire, avant tout, « famille ».*
3° Il faut *restaurer la dignité et les prérogatives du travail.*
4° Il faut *croire à l'ordre juridique* et aider à le *reconstituer.*
5° Il faut *revenir à une conception juste et chrétienne de l'Etat.*

1943 — Conditions et qualités d'une paix véritable

Le Pape remarque d'abord que plus la guerre dure, plus elle produit de ravages de tout genre, inconnus dans l'histoire du monde. Elle s'accompagne d'une baisse toujours plus profonde de l'esprit, de la morale, des sentiments d'humanité, de justice ; c'est la violence, la force qui dominent.
Dans cette nuit ténébreuse amenée par la guerre, luit l'étoile de Bethléem : elle montre la route qui mène au Christ, *Prince de la paix et notre paix.* Seul il peut : *éloigner cette convoitise insatiable* des biens terrestres qui a réduit l'humanité à un humiliant esclavage ; *frayer le chemin vers une liberté digne et disciplinée,* basée sur la conscience et la loi morale ; *apaiser les angoisses des hommes* et les mettre sur le chemin du bonheur.
Les idéologies régnantes ont fait faillite. Les déçus (qui mettaient leur confiance dans l'expansion mondiale de la vie économique et leur bonheur dans la science sans Dieu), les désespérés (dont l'idéal humain : travail, bien-être, jouissance, domination, richesses, a été détruit par la guerre) doivent revenir au Christ. Les chrétiens, au milieu des calamités présentes, trouvent dans leur foi un puissant et continuel réconfort : ils doivent mener une vie chrétienne intégrale, aider à reconstruire un monde nouveau sur la base de la doctrine du Christ, venir au secours des malheureux, travailler à établir une paix internationale conforme à la dignité de l'homme.
Les conditions et les qualités d'une paix véritable sont les suivantes : 1. LES CHEFS DES PEUPLES *doivent s'élever au-dessus d'eux-mêmes, de toute étroitesse de jugement et de calcul, de tout avantage de supériorité militaire, de toute affirmation unilatérale de droit et de justice ; reconnaître les vérités désagréables et leurs fautes.*
2. LA VRAIE PAIX : 1° *n'est pas le résultat mathématique d'une proportion de force, mais une action morale et juridique ;*
2° *elle se réalise en fait et se conserve avec un déploiement de force ; mais cette force, si elle veut être moralement droite, sert à protéger le droit, non à l'opprimer ;*
3° *elle est inspirée dans son programme par le sens moral le plus élevé. Son but n'est pas uniquement la justice, mais l'ordre et la pacification du monde ;*
4° *elle doit être une œuvre d'entente et de concorde entre les peuples ; tous doivent pouvoir s'y associer librement sans se renier ;*
5° *elle prévoit des garanties et des sanctions nécessaires contre tout attentat de la force contre le droit ;*
6° *elle ne doit imposer à aucune nation, fût-elle petite ou faible, des renonciations à des droits substantiels et à des nécessités vitales ;*
7° *elle doit faire régner dans le monde l'esprit de communauté.*

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

1. Conférence de S. Em. le cardinal Suhard sur l'action du clergé paroissial

)urant la retraite pastorale (deuxième quinzaine septembre 1944) du diocèse de Paris, le car-al archevêque a donné à son clergé la confé-ce habituelle. Il a abordé les sujets qui ont it à l'action du clergé et spécialement du clergé oissial. Nous donnons, d'après la Semaine reli-use de Paris *(7 octobre 1944), un résumé de te conférence.*

ion Eminence commence par exprimer son émo-n profonde de rencontrer pour la première fois uis les rudes journées de la libération son rgé rassemblé. Comment pourrions-nous ne pas nmunier à l'allégresse générale en nous sentant ivrés de cette lourde et longue oppression et goûtant de nouveau une juste et saine liberté, te liberté dans laquelle notre religion peut panouir pour le bien de tous et la gloire de u ?

l remercie Mgr le prorecteur de l'Institut catho-ie et M. le supérieur du Séminaire des Carmes ont accueilli avec tant de dévouement les raitants, ainsi que M. le chanoine Weber dont iseignement si substantiel et si expérimenté malheureusement écourté — a été très apprécié tous.

l continue en ces termes : « Je dois vous entre-ir d'un fait qui s'est accompli le 26 août et vous connaissez, d'un fait dont j'aurais voulu pas avoir à vous parler : j'ai été empêché par orce d'assister au *Te Deum* à Notre-Dame. J'en ressenti une vive souffrance, et dans la popu-on un malaise s'est répandu, aggravé par des its inexacts, parfois sciemment et volontai-ient accrédités.

ur la cause qui a pu motiver cette éviction, i'ai pas à me justifier ; il s'agissait de l'accep-on d'un régime (près duquel se trouvait d'ail-rs le corps diplomatique) qu'il était permis discuter, mais auquel on pouvait se rallier sans iquer à son devoir. Car, comme l'écrivait le e Pie XI, en une autre circonstance, il s'agis-. d'assurer la liberté de la mission bienfaisante l'Eglise et le salut des âmes qui lui sont con-s. Vous avez, d'autre part, été témoins que je jamais rien cédé des droits de la religion, gré des pressions et des menaces de toutes es.

e que je retiens surtout, c'est la réaction de i clergé ; elle a été telle que j'y ai puisé mon icipal réconfort. J'y ai vu la preuve d'un atta-ment et d'une confiance qui me touchent plus tout le reste ; preuve de l'esprit qui anime lergé de Paris, esprit d'ordre, de discipline, de lité à l'Eglise dans la légitime liberté de pensée. rous en remercie et j'en remercie Dieu qui vous spire.

epuis cet incident, j'ai eu une entrevue avec général de Gaulle, président du gouvernement visoire de la République ; de cette rencontre, puis dire qu'elle m'a inspiré confiance et que garde un bon souvenir.

Et maintenant, nous souvenant que la souffrance est rédemptrice, élevons-nous au-dessus de ces questions personnelles pour songer aux intérêts de l'Eglise et de la France. Ces intérêts exigent que nous apportions notre contribution à l'achèvement de la libération. Ils exigent que nous nous grou-pions sans tergiverser autour du chef et du gou-vernement qui ont recueilli, en fait, l'adhésion du pays libéré. Ils exigent qu'à l'égard de leur auto-rité nous pratiquions une obéissance loyale, une obéissance dévouée et désintéressée ; que nous la servions dans la dignité et le respect des droits de l'Eglise. Il faut que nous restions reconnais-sants des longs et patients efforts, des sacrifices et des souffrances qui nous ont procuré la liberté. Il faut enfin que nous continuions à être intégra-lement et exclusivement prêtres, convaincus que c'est ainsi que nous servons au mieux l'Eglise et le pays.

Ceci dit, j'aborde les sujets que j'ai l'habitude de traiter dans cette conférence et qui ont trait à l'action du clergé et spécialement du clergé paroissial.

I. — *La vie pastorale au jour le jour.*

Rapatriement de nos prisonniers et travailleurs. — C'est, pour l'instant, l'objet pressant de notre sollicitude ; il se présente sous la forme d'un immense désir, chez eux et chez nous, aiguisé par la longueur du temps de la séparation et par tant d'inquiétudes et de souffrances, sous la forme d'une espérance : leur grand nombre, leur valeur peuvent avoir tant d'influence sur la marche du pays ! C'est aussi une préoccupation et un souci : il faut que nos chers absents retrouvent la patrie, s'assimilent à elle, s'y sentent à l'aise et soient décidés à la servir. C'est pourquoi il faut travailler à leur rapatriement, en union avec l'Aumônerie des prisonniers de guerre, des travailleurs, des déportés, dont les services sont si utiles et si appréciés.

Je n'insiste pas sur le retour de nos prêtres, ils sont dignes de tous les égards ; à la suite de leurs longues souffrances, ils ont besoin de ménage-ments. Donnons-leur en rentrant l'impression d'être « chez eux » et facilitons-leur le moyen de reprendre leur travail parmi nous.

Quant à nos *obligations quotidiennes*, ayons soin par l'accomplissement régulier de nos fonc-tions de nous tenir proches de nos paroissiens, de leur montrer que nous sommes intégralement à leur service, de leur rappeler que nous comptons sur eux pour agir sur d'autres âmes plus éloignées.

Le *travail en équipe* est plus que jamais néces-saire dans la coordination des efforts et la conver-gence des volontés. Cela suppose que l'esprit de communauté, soit physique, soit moral, est accepté par tous, — que le chef considère comme son

premier devoir de le créer et de l'entretenir, — que les vicaires l'acceptent avec empressement et loyauté, — que chaque prêtre s'intéresse à toute la vie paroissiale, — que les séminaristes eux-mêmes se sentent faire partie de la famille sacerdotale paroissiale.

Retraite pastorale. — Aux autres bienfaits des exercices spirituels, elle joint celui de réunir la famille diocésaine autour de son chef, de l'intéresser à toute la vie diocésaine, de développer l'esprit de prière fraternelle. Il faut reconnaître que même en temps normal une seule retraite annuelle ne permet à notre clergé d'y assister que tous les trois ou quatre ans ; c'est pourquoi nous pensons à instaurer deux retraites consécutives, en même temps que nous étudions le moyen de permettre à tous d'y célébrer quotidiennement la sainte Messe.

Quant aux *œuvres*, nous savons leur activité et nous nous réjouissons de leur développement. Nous voulons seulement noter ici la L. F. A. C. F. On ne saurait trop rappeler son rôle apostolique ; elle a pour mission primordiale d'organiser dans chaque paroisse pour l'ensemble des femmes l'apostolat de conquête. Cela comporte la préparation de la femme à son rôle au foyer, dans l'éducation des enfants et, demain sans doute, dans la cité. Les *Unions paroissiales*, dont les délégués au Comité diocésain sont passés de 131 à 191, représentant 177 paroisses et 14 chapelles ; leur choix se recommande à la sollicitude de MM. les curés. *Le Mouvement populaire des familles* qui a vu quadrupler cette année le nombre des foyers adhérents ; ses militants doivent être soutenus par une formation religieuse et une direction spirituelle suivie. *Le Parrainage des paroisses sinistrées :* les fidèles ont magnifiquement répondu à nos appels ; plus de 3 millions ont été recueillis et distribués, ainsi qu'une centaine de camions remplis de dons en nature ; plusieurs paroisses ont donné chacune 200 draps et jusqu'à 600 paires de chaussures. *Un Comité diocésain d'aide aux détresses cachées*, présidé par M. le chanoine Pasteau, vient de se constituer, 5, rue du Pré-aux-Clercs, pour remédier aux misères cachées de la classe moyenne ; il pourra aider les paroisses en leur procurant des visiteurs et des visiteuses, en orientant les cas retenus vers la solution la meilleure, en distribuant les fonds nécessaires au délégué de l'œuvre qui aura découvert ces besoins.

Enseignement libre. — Au seuil de cette nouvelle année, bien des problèmes se posent dont tous ne sont pas encore résolus ; nous avons bon espoir, les solutions seront communiquées au fur et à mesure par la *Semaine religieuse* et par la direction de l'enseignement.

II. — Devoir d'apostolat et de conquête.

Nous renouvelons d'un mot les consignes déjà données à la retraite de l'an dernier, dans notre lettre pastorale de Carême, et que nous avons répétées dans toutes les occasions. Sans se laisser aller au pessimisme ou se reposer dans une quiétude optimiste, chacun de nos prêtres et par eux de nos fidèles doit considérer qu'il y a un devoir urgent et grave en face des masses déchristianisées ou indifférentes. La communauté chrétienne doit se faire convertisseuse de la société présente : tous doivent avoir la « hantise » de l'apostolat. Il faut pour cela que le *clergé soit nombreux* : signalons que malgré l'éloignement de Paris d'un certain nombre d'enfants qui auraient dû entrer cette année au *Petit Séminaire*, la rentrée s'annonce bonne ; il y aura 340 à 350 élèves, dont 100 nouveaux, soit 45 de plus que l'an passé. Et comment ne pas être touché de votre rép[onse] généreuse à l'appel qui vous fut adressé a[près] le bombardement ? Vous avez senti que c'étai[t] l'œuvre des œuvres, votre archevêque se j[oint] à M. le Supérieur pour vous en remercier de [tout] son cœur. A *Montmélian*, il y aura 120 vocat[ions] tardives. A *Issy*, 120 entrent en première anné[e de] philosophie dont 80 pour Paris ; en seconde an[née] 60 seulement pour Paris sur une centaine [de] présents.

Cette conquête doit comporter une grande va[riété] et de la souplesse dans les moyens d'exécut[ion] suivant la composition de la paroisse; mais cha[que] curé doit s'être posé la question et y avoir app[orté] une réponse.

L'Action catholique doit encore être intensi[fiée,] élargie, sans se réduire aux seuls mouvements [spé]cialisés, qui « autonomes et distincts » doiven[t être] considérés comme « solidaires et unis ». Ajou[tons] qu'elle doit être pénétrée d'esprit social, n'oubl[iant] jamais que « les âmes sont dans les corps, et [les] corps dans un milieu social », ayant une l[arge] compréhension des besoins, des désirs, des asp[ira]tions légitimes des diverses classes, surtout dan[s la] classe prolétarienne.

Il y a un monde ouvrier qui, depuis la libérat[ion,] s'affirme plus fortement que jamais. La v[raie] manière de défendre le monde ouvrier et de l'a[ider] dans sa montée consiste à susciter des men[eurs] chrétiens, grâce à nos organisations de J. O. C[.,] du M. P. F.

Pour y parvenir, il convient de se rappeler [que] l'ampleur de l'objectif à atteindre exige des M[ou]vements généraux dont les directives soient sui[vies] à tous les échelons ; que ces Mouvements, con[qué]rants par essence, doivent posséder certaines f[ran]chises — par exemple, un local indépendant [en] pleine rue ouvrière — et que le clergé sa[ura] d'autant mieux faire confiance aux responsa[bles] laïques qu'il leur apportera une alimentation sp[iri]tuelle plus forte et mieux adaptée à leur [vie] ouvrière. Qu'enfin, au milieu du bouillement ac[tuel] où toutes sortes de Mouvements nouveaux doi[vent] jaillir, les cadres de nos mouvements d'Ac[tion] catholique ouvriers doivent être maintenus [à] force à leur tâche.

L'armature de conquête comporte un *esprit [de] sainteté.* — En effet, cette conquête :

1° est l'œuvre de Dieu plus encore que n[otre] œuvre. N'en sommes-nous pas les instrum[ents] intelligents, mais de purs instruments ? D[onc] soyons les instruments conjoints du Christ, ap[pro]priés à notre œuvre, mais aussi adaptés au Ch[rist.] Or, c'est la sainteté qui confère cette adaptat[ion,] parce que c'est elle qui rend l'instrument agré[able] à Dieu. Avant d'avoir ouvert la bouche, le s[aint] a déjà prêché, et tout le reste viendra de sur[croît.]

2° La conquête des âmes est « œuvre de c[on]viction ». Donc, elle suppose chez l'apôtre [une] foi ardente, une conviction ferme, une âme ra[yon]nante de foi et de charité : autant de qual[ités] qui ne sont possibles que chez qui possède [un] capital de sainteté ;

3° Cette conquête comporte « le don total de s[oi »;] tant elle requiert d'abnégation, de dévouem[ent,] d'indulgence, de patience et de bonté. Et c[e] qu'est-ce autre chose que la sainteté ? Donc l['art] de conquérir est un art divin, chose imposs[ible] aux hommes, possible seulement à Dieu et à c[eux] qui sont les familiers de Dieu.

Telle est l'œuvre apostolique, qui est par ex[cel]lence l'œuvre sacerdotale, celle qui qua[lifie le] prêtre et qui paraît avoir été prédestinée par D[ieu] à marquer le prêtre de son empreinte.

Je vous la recommande de tout mon cœur. [Je] ne me dissimule pas sa difficulté. Je ne v[ous] demande pas d'y obtenir la réussite totale. C['est] Dieu seul qui peut l'assurer et il l'assure selon [son] bon plaisir. Mais au moins soyons de bons [et] fidèles ouvriers ».

2. Allocution de Mgr Saliège

›rs des fêtes de la libération de Toulouse (3 sept. 1944)

l ne pouvait, il ne devait pas en être autrement. l'affirme une fois de plus, notre cause était te. Fidèle à sa vocation, c'est son honneur, la nce est restée le soldat du droit.

'œuvre de la libération se poursuit à un hme accéléré. Il ne me déplaît pas de constater , la première des grandes villes de France, ılouse a recouvré sa liberté et s'est délivrée -même de la chape de plomb qui pesait sur épaules.

n ne sera pas surpris de m'entendre répéter par la défaite de Hitler le christianisme appe au plus grand danger qui l'ait menacé uis sa fondation.

ux jours de nos malheurs, le Pape Pie XII proclamé son inébranlable confiance dans le tin de la France et sa mission providentielle.

e suis heureux d'accueillir en cette métropole libérateurs en libérateurs.

es chrétiens ne constituent pas, ils ne veulent constituer un parti politique.

ls veulent être présents partout pour servir, et si pour représenter une force spirituelle qui partie intégrante de l'âme de la France.

ls n'ont pas peur des réformes de structure qui ıposent en particulier dans le monde du tra-l, monde du travail qui « appelle la justice et fraternité ».

a vie sociale a pour but non pas l'esclavage, is le développement, le perfectionnement de la sonne humaine, elle est au service de la per-ne humaine pour lui permettre, pour lui faci-r de réaliser sa fin. L'homme n'est pas une chine, l'homme n'est pas une bête. L'homme une personne qui s'appartient, qui a une voca-ı, la vocation d'enfant de Dieu.

ous le régime capitaliste qui n'est pas encore paru de la vie sociale, l'individu était trop vent regardé comme une machine à produire raité comme tel. L'homme était au service de gent, ce qui est contraire à l'ordre voulu de u.

l faut renverser les termes : l'argent au ser-e de l'homme, l'argent au service du travail.

a dignité humaine a comme conséquence le oir pour chaque homme de la respecter en même et dans les autres. Elle est inséparable droits inaliénables : le droit à entretenir et elopper la vie corporelle, intellectuelle, morale religieuse, le droit au culte de Dieu, privé et lic, le droit au mariage, à la société familiale, droit au travail, le droit au libre choix d'un t de vie.

es peuples ne sont pas un troupeau d'indi-us séparés, ils ne sont pas matière de propriété d'arbitraire.

ont nécessaires à la famille : espace, lumière, os, et encore un foyer où elle puisse élever ses ants et où la vie puisse se manifester dans te sa vigueur. Il n'est pas normal que le lieu travail soit tellement éloigné de l'habitation le chef de famille se trouve en fait presque anger à sa maison. Il est urgent d'établir entre ole et la famille un lien de confiance et d'aide tuelle.

l faut que le prolétariat disparaisse : un juste aire, suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille ; la propriété privée rendue accessible et assurée à toutes les classes du peuple ; une formation plus relevée pour les enfants bien doués des masses ouvrières ; un climat social qui ôte aux travailleurs l'impression d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience réconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétiennement fraternelle. Le contrat de travail prenant le caractère de contrat de société, l'ouvrier participant à la gestion de l'entreprise, l'ouvrier majeur qui ne veut pas être tenu en tutelle par l'Etat ou par le corporatisme, l'ouvrier majeur qui veut être lui-même l'artisan de ses destinées, qui n'accepte ni la tyrannie, ni l'anarchie, ni la violence, ni l'incurie.

Retenez cette date : 1944, le monde ouvrier a atteint sa majorité. Par lui-même il est capable de réaliser ses légitimes volontés. Il ne souffrira plus d'être trompé. Il veut voir clair. Il a trouvé que le mensonge n'est une nourriture ni pour l'esprit ni pour le corps.

L'homme est responsable, l'homme a des responsabilités que l'Etat ne peut lui enlever ; par exemple, au père de famille la responsabilité de ses enfants.

Augmenter les responsabilités de l'homme, le rendre capable de les assumer, de les porter, de les dominer, voilà le véritable humanisme. C'est dans cette ligne que doit et peut se faire l'unité. Responsabilité de l'individu dans le groupe naturel, responsabilité des groupes naturels dans un pays, responsabilité des pays dans les continents, responsabilité des continents à l'égard de l'humanité et des desseins de Dieu sur elle.

Unité par le dedans, unité organique, pourrait-on dire.

L'unité par le dehors n'est jamais qu'apparente. Il en est ainsi de l'unité grégaire, de l'unité par compression.

Amour et droit : double reflet du même esprit de Dieu. Les deux termes résument l'aspiration et garantissent la dignité de l'esprit humain.

Amour et droit, c'est l'âme de la France qui ne veut pas mourir, l'âme de la France qui veut vivre, l'âme chevaleresque qui n'accepte pas la vengeance ; l'âme de la douce France qui ne trahit pas sa parole, qui se porte au secours des malheureux, qui est incapable de faire souffrir, qui n'est pas tortionnaire, qui regarde toute violation du droit de la dignité humaine comme une injure personnelle qui la fait souffrir ; l'âme de la douce France qui respecte la vie, ce grand don de Dieu, qui respecte la personne humaine, surtout dans les faibles : femmes et enfants ; l'âme de la douce France qui a le sens de la grandeur, en particulier de la grandeur morale, qui est la terre des héros et des saints. Rappelons saint Louis qui a fait monter la justice sur le trône, et sainte Jeanne d'Arc qui a bouté l'envahisseur hors du territoire.

On l'a dit avec raison, la France c'est une personne, avec son intelligence de feu et de clarté, avec son cœur loyal et chaud, avec sa volonté de fidélité. Elle est la France, c'est tout dire, la nation qui pense universel et qui constituera demain le front humain.

La France sans âme, le monde sans la France, ce serait le chaos sous un ciel de plomb.

Je vous ai dit la doctrine de l'Eglise que le Pape Pie XII a développée dans des termes

éblouissants de clarté dans son message de Noël 1942.

Pour nos morts, une prière. C'est fait.

Pour nos chers absents, un souvenir ému avec l'espoir de les voir revenir bientôt.

Pour la libération et pour l'âme de la Fra[nce] le *Te Deum* d'action de grâces.

† JULES-GÉRAUD SALIÈGE,
archevêque de Toulouse.

3. Allocution de Mgr Théas à son clergé (12 sept. 194[4])

Le mardi 12 septembre 1944, S. Exc. Mgr Théas, qui avait fait la veille sa première visite de « libéré » à tous les prisonniers et détenus de sa ville épiscopale, reçut son clergé à qui il fit ses confidences et donna ses consignes. Il chanta d'abord les bienfaits de la détention et donna ensuite à ses prêtres ses directives et consignes. On trouvera ci-dessous la plus grande partie de son allocution.

... *Bienfait de la pauvreté absolue,* la pauvreté qui a faim, qui est âpre à supporter, mais qui est la vraie richesse : comme on sent alors que c'est dans le dépouillement et dans le détachement, quand tout vous manque qu'on possède tout ; la pauvreté est une source de joie, de sérénité, de paix et, comme dit sainte Thérèse, « la pauvreté est une haute souveraineté ».

Bienfait de l'humilité qui seule permet de subir, sans fléchir, toutes les humiliations et vexations, la haine et le mépris dont sont victimes les détenus civils qui, seuls, n'ont aucun droit devant un ennemi implacable. Et l'on songe au Christ bafoué, flagellé, souffleté, qui se taisait et ne se plaignait pas.

Bienfait de l'abandon à la Providence : se dire chaque matin : « Ils peuvent me torturer, me déporter, me tuer... ou me libérer », c'est le meilleur état d'âme pour ajouter en toute confiance : « Mon Dieu, je me remets entre vos mains. »

Bienfait d'une union plus intime au diocèse : des deux côtés, il fallait cette absence pour réaliser cette présence. Jamais le diocèse ne s'est senti aussi près de son évêque et n'a tant prié pour lui. Et l'évêque n'a jamais senti son diocèse si présent à sa pensée et à son cœur, si bien que tout naturellement il offrait sa Messe quotidienne pour son diocèse, pour ses prêtres, leur sanctification, leur zèle, leur union à l'évêque... et maintenant il continue et continuera cette prière du Christ : *Sint unum !*

Bienfait de contacts apostoliques. Ce fut l'évocation d'heures bénies, que les prêtres n'oublieront pas : l'accueil des détenus : « Enfin ! un évêque parmi nous ! Nous avons tant prié pour qu'il y en ait un ! » ; — la découverte d'âmes splendides, montées si haut dans leur souffrance qu'on pourrait dire qu'il y a là des saints à canoniser ; — des contacts de toutes sortes, quelques-uns inconcevables ailleurs, comme ce 29 juin, fête de saint Pierre, où Monseigneur, à la place des vœux de son clergé, reçut ceux de préfets, généraux, colonels, universitaires et intellectuels de toutes catégories dont l'interprète fut le président Albert Sarraut. Et cela fait voir qu'à côté du mal et de l'erreur il y a toujours quelque bien, une parcelle de vérité, fissure par où peut passer la possibilité de se comprendre, et donc déjà de s'aimer. Aussi quels merveilleux exemples d'entr'aide sociale, où se renouvelle parfois la leçon que nous donne le bon Samaritain ; et quelles possibilités d'apostolat par des conférences apologétiques, des récollections, la sainte Messe. Incomparable bienfait que celui de la présence de l'Eglise et de sa participation aux grandes souffrances de la patrie.

Parmi les détenus, les deux groupes que l'ennemi avait voulu le plus atteindre étaient nettement l'Eglise et l'Université : choix qui [est] un symbole et une indication ; qu'il soit p[our] l'avenir une leçon et une promesse d'union d[ans] la « fidélité française »...

L'Eglise a un rôle splendide et difficile à jou[er] : c'est une heure unique, providentielle. L'Eg[lise] est de taille à jouer ce rôle et ne demande q[u'à] servir ; soyons donc dans l'optimisme, forme[ ] notre confiance au Christ. Et dès lors, faisons [une] première constatation : *une révolution s'imp[ose] ; elle se fait, elle se fera. Se fera-t-elle sans n[ous] ou avec nous ?* Telle est l'unique question. S[ans] nous, elle se fera contre nous, et, nous en som[mes] convaincus, ce sera le malheur de notre p[ays]. Avec nous, elle se fera dans la justice, pour [le] bien du pays et pour l'extension de la civil[isa]tion chrétienne et du royaume de Dieu. N[otre] choix est donc fait : nous sommes le leva[in], nous ne serons ni absents ni indifférents ; n[ous] mettrons le levain dans la pâte et nous le fer[ons] lever, selon l'ordre du Christ. — Dans toute [la] France se créent ou vont se créer des *Com[ités] chrétiens d'Action civique ;* prêtres, formez [des] chrétiens capables de porter témoignage, a[u sein de] ce mouvement des C. C. A. C. où les chréti[ens] s'emploieront à donner une solution chrétie[nne] aux problèmes temporels de l'heure prése[nte]. Ceci est distinct de l'Action catholique.

Pour nous, *soyons prêtres, uniquement prê[tres], totalement prêtres.* C'est-à-dire, d'abord *hommes de prière et de sacrifice : « segregat[i] »* c'est-à-dire séparés de l'esprit du monde, es[prit] de jouissance et d'amour de l'argent, mais [non] absents de ce monde, qui doit vivre du Chr[ist] ; séparés mais présents par l'esprit de pauv[reté], de pénitence, d'oraison. — Soyons *des hom[mes] de charité :* non pas des séparés par l'es[prit] d'indifférence ou l'ignorance des questions [qui] se posent ; mais présents par notre volonté [de] connaître les problèmes sociaux, de compre[ndre] les difficultés de tous, de toutes les classes, surtout de la classe ouvrière et de son état [de] « misère injustifiée » ; présents par notre in[lassable] charité pour porter remède à tous ces ma[ux]. Charité s'étendant à tous, comme l'a demand[é le] Christ, amis et adversaires : il y a partout [du] bien à faire, de la lumière et de la paix à por[ter]. — Soyons *fidèles à la doctrine du Christ et [de] son Eglise :* les sources de notre enseignem[ent] ne doivent être ni des doctrines ni des pro[pa]gandes partisanes, mais l'Evangile du Christ, [les] Encycliques des Papes, les directives de l'évê[que]. Soyons partout et toujours de ces « pacif[ica]teurs » que le Christ proclame « enfants [de] Dieu ». Réalisons dans toute notre vie la pr[ière] du Maître : *Soyons unis, « un », entre n[ous], avec le Christ, le Pape et l'évêque, dans la cha[rité] pour tous nos frères...*

DISCOURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE

14 octobre 1944

Voici le texte intégral de cet important discours prononcé à la radio par le général de Gaulle (1).

Il y a plusieurs semaines déjà que l'ennemi a été chassé de la plus grande partie de notre territoire grâce à l'effort des armées, des flottes et des aviations alliées et françaises. La joie et la fierté de la libération n'empêchent pas la nation de mesurer courageusement les dures réalités dans lesquelles elle se trouve et de discerner clairement les conditions de son salut.

Tout d'abord, les Français savent que la guerre qu'ils mènent au premier rang depuis plus de quarante-neuf mois va se prolonger encore.

En dépit des terribles revers qu'il a subis à l'Ouest et à l'Est, l'ennemi a rétabli son front depuis Breda jusqu'à Belfort. Il résiste opiniâtrement dans l'Apennin italien. Il se bat avec acharnement en Pologne et dans les pays baltes. Il se prépare à lutter jusqu'au bout à l'intérieur de son territoire.

L'Allemagne ne sera abattue que par de nouveaux et sanglants efforts dont la France veut et doit prendre la plus large part possible.

Situation tragique de la France.

Or, cette guerre, cette guerre française en même temps que mondiale, il nous faut la mener dans l'état où nous ont mis les grandes batailles de 1940, puis quatre années d'invasion, d'oppression et de pillage, enfin les combats, bombardements et destructions de 1944. Au total : trois cent mille hommes tués à l'ennemi, soit sur les champs de bataille, soit aux poteaux d'exécution, environ trois millions de prisonniers et déportés, nos fabriques d'armements réduites à une production infime. Tous nos grands ports, sauf Bordeaux, détruits, quatre mille ponts sautés, nos chemins de fer, nos moyens de transmissions presque entièrement paralysés, nos mines en déplorable état, nos usines sans charbon et sans courant électrique, notre outillage agricole usé, nos stocks de combustibles, de carburants, de matières premières complètement anéantis, tel est le bilan d'aujourd'hui.

Encore, ce qui nous reste en fait de trains, de navires, de matières, devons-nous le plus souvent le laisser pour les besoins militaires, à la disposition du commandement interallié. Bref la reprise, même élémentaire, de l'activité dans la plupart de nos entreprises se heurte à mille obstacles et subit de grands retards.

Il faut compter avant tout sur nous-mêmes.

Certains ont pu croire que, dans cet ordre d'idées, le concours des Alliés serait puissant et rapide. Ce sont là des illusions. La première obligation qui s'impose aux belligérants, c'est de nourrir la dévorante bataille, ce qui implique, en France même, de lourdes charges et de vastes problèmes.

D'ailleurs les Alliés sont des Etats dont chacun, tout en combattant les mêmes ennemis que nous, poursuit ses propres intérêts et fait sa propre politique.

Certes, beaucoup de Français peuvent s'étonner et s'attrister d'une sorte de relégation dans laquelle les autres grandes puissances tiennent actuellement la France pour tout ce qui concerne la conduite du conflit et la préparation de la paix. L'avenir montrera si une telle attitude aura été utile au camp de la liberté, profitable à la grande cause pour laquelle souffrent et combattent des millions et des millions d'hommes et de femmes dans le monde, favorable à l'unité future de la présente coalition.

Mais, pour l'instant, nous avons à prendre les choses telles qu'elles sont, à reconnaître que, dans nos difficultés présentes, nous devons compter, avant tout, sur nous-mêmes, et à comprendre que notre grandeur procédera demain comme elle procédait hier, non point de la bienveillance des autres, mais bien de notre propre effort.

Il s'agit de remonter la pente à la force de nos poignets.

Ces conditions pour dures qu'elles soient n'ont rien qui puisse dépasser le courage du peuple

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.* (*Note de la rédaction.*)

français. Au contraire ! Depuis le premier jour du drame, nous ne doutions pas qu'il nous coûterait extrêmement cher et, dans la situation affreuse où nous avons été longtemps plongés, nous discernions fort bien l'étendue des épreuves qu'il nous resterait à surmonter dès le lendemain de la libération. Bien plus, j'oserais presque dire que nous saluions par avance ces épreuves parce qu'elles nous permettraient de nous donner à nous-mêmes et de donner aux étrangers la mesure de ce que vaut notre peuple injustement malheureux. Eh bien ! nous y voilà. C'est maintenant le moment d'être ce que nous voulons être et de montrer ce que nous sommes. Nous sortons à peine de l'abîme. Il s'agit d'empoigner la corde et de remonter la pente à la force de nos poignets.

D'abord le travail.

D'abord, il faut travailler. Quelles que soient les difficultés, chacun a sa tâche à remplir. Qu'il la remplisse consciencieusement, dans toute la mesure où il le peut. Certes, il est facile, par le temps qui court, d'énumérer tout ce qui manque, de décrire ce qui ne va pas et de noter les déficiences des autres. Mais les choses ne s'amélioreront que si tout le monde s'y met, parce que chacun aujourd'hui dépend de tout le monde. Agriculteurs, ouvriers, artisans, patrons, fonctionnaires n'ont jamais, depuis que la France est la France, été plus étroitement solidaires qu'ils ne le sont.

Effort national dans l'ordre national.

Ensuite il est nécessaire que l'effort national se déploie dans l'ordre national, c'est-à-dire que ceux qui, du haut en bas, sont légalement responsables, assument pleinement leurs responsabilités et que cessent absolument toutes improvisations d'autorité qui ont pu se justifier dans le temps et sur les terrains où l'action spontanée était indispensable pour chasser l'ennemi et ses complices, mais qui, désormais, ne seraient plus qu'abus inadmissibles et sources de confusion.

La charge de gouverner incombe au gouvernement. Il en doit et il en rendra compte à la souveraineté nationale dès que celle-ci aura pu s'exprimer en élisant ses représentants par le suffrage universel. Le devoir d'administrer est l'apanage des administrateurs que le gouvernement a nommés. Le droit de commander quelque force armée que ce soit appartient uniquement aux chefs désignés par les ministres responsables. Le pouvoir de rendre la justice revient exclusivement aux magistrats et aux juges commis pour le faire par l'Etat.

Quant à l'opinion, dont l'expression est aussi large et libre que le permettent les circonstances de la guerre, elle a, pour se faire entendre, en attendant les élections, l'Assemblée consultative auprès du gouvernement, les Comités locaux auprès des administrateurs locaux, la presse, les réunions, les associations.

Tous empiétements d'autorité porteraient de graves atteintes à l'effort de guerre et de reconstruction, à la cohésion nationale et à la situation internationale de la France. C'est dire qu'ils seraient condamnables et certainement, tôt ou tard condamnés.

Les Français doivent s'unir.

Enfin, nous devons nous unir. Assurément, nous autres, Français, sommes divers à tous égards. Nous le sommes par nos idées, nos professions, nos régions. Nous le sommes par notre nature qui nous a faits essentiellement critiques et individualistes. Nous le sommes aussi, hélas ! en conséquence des malheurs que nous venons de traverser et qui nous ont blessés et opposés les uns aux autres.

Mais à part une poignée de misérables et d'indignes, dont l'Etat fait et fera justice, l'immense majorité d'entre nous furent et sont des Français de bonne foi. Il est vrai que beaucoup ont pu se tromper à tel moment ou à tel autre, depuis qu'en 1914 commença cette guerre de trente ans. Je me demande même qui n'a jamais commis d'erreur ?

Il est vrai que certains ont pu céder à l'illusion ou au découragement quand le désastre et le mensonge avaient submergé notre pays. Il est vrai même que parmi ceux qui s'opposèrent vaillamment à l'ennemi, il y a eu des degrés divers dans le mérite, et la nation doit savoir reconnaître les meilleurs de ses enfants pour en faire ses guides et ses exemples.

Mais quoi ? La France est formée de tous les Français. Elle a besoin, sous peine de périr, des cœurs, des esprits, des bras de tous ses fils et de toutes ses filles. Elle a besoin de leur union, non point de celle que l'on proclame dans des programmes ou des discours pour la compromettre en même temps par querelles, outrages et surenchères, mais de leur union réelle, sincère, fraternelle.

Le salut, le bonheur, la gloire de la France dépendent des Français.

Français, c'est à chacun de vous, Françaises, c'est à chacune de vous que je m'adresse ce soir. Le salut, le bonheur, la gloire de la France, combien nous en avons rêvé dans la douleur, depuis quatre ans ! A présent, c'est de nous qu'ils dépendent. Oui, nous avons beaucoup souffert et de peines dont les plus profondes sont souvent, n'est-ce pas ? les plus silencieuses.

Nous voici sortis de la nuit. La lumière nous découvre encore bien des obstacles. Allons ! Suivons notre route. Tenons-nous, comme de bons compagnons, tout près les uns des autres. Nous vivons la plus grande époque de l'histoire de la France. Il faut que ses enfants soient assez grands pour elle.

.e programme d'action de la Résistance

Nous pensons qu'il est utile de faire connaître nos lecteurs de ce pays le programme d'action ır lequel s'étaient mis d'accord, le 15 mars 1944, ous les groupements de la Résistance. Publié dans ı clandestinité, il est bon aujourd'hui de le rendre ublic :

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux ıoyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but ui est la libération rapide du territoire, les ɛprésentants des mouvements, groupements, artis ou tendances politiques, groupés au sein u C. N. R., proclament qu'ils sont décidés à rester nis après la libération :

1° Afin d'établir le gouvernement provisoire de . République formé par le général de Gaulle our défendre l'indépendance politique et éconoıique de la nation, rétablir la France dans sa uissance, dans sa grandeur et dans sa mission niverselle ;

2° Afin de veiller au châtiment des traîtres et l'éviction dans le domaine de l'administration de la vie professionnelle de tous ceux qui auront actisé avec l'ennemi ou qui se seront associés ctivement à la politique des gouvernements de ollaboration ;

3° Afin d'exiger la confiscation des biens des aîtres et des trafiquants du marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéces de guerre et plus généralement sur les gains éalisés au détriment du peuple et de la nation endant la période d'occupation, ainsi que la conscation de tous les biens ennemis, y compris les articipations acquises depuis l'armistice par les ouvernements de l'Axe et leurs ressortissants, ans les entreprises françaises et coloniales de out ordre, avec constitution de ces participations ı patrimoine national inaliénable ;

4° Afin d'assurer :

— L'établissement de la démocratie la plus ırge en rendant la parole au peuple français par rétablissement du suffrage universel ;

— La pleine liberté de pensée, de conscience d'expression ;

— La liberté de la presse, son honneur et son ıdépendance à l'égard de l'Etat, des puissances argent et des influences étrangères ;

— La liberté d'association, de réunion et de ıanifestation ;

— L'inviolabilité du domicile et le secret de la orrespondance ;

— Le respect de la personne humaine ;

— L'égalité absolue de tous les citoyens devant . loi ;

5° Afin de promouvoir les réformes indispenıbles :

a) Sur le plan économique :

— L'instauration d'une véritable démocratie écoomique et sociale impliquant l'éviction des randes féodalités économiques et financières et la direction de l'économie ;

— Une organisation rationnelle de l'économie ssurant la subordination des intérêts particuliers l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;

— L'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;

— Le retour à la nation de tous les grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des ressources du sous-sol, des Compagnies d'assurance et des grandes banques ;

— Le développement et le soutien des Coopératives de production, d'achat et de vente, agricoles et artisanales ;

— Le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et participation des travailleurs à la direction de l'économie ;

b) Sur le plan social :

— Le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;

— Un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;

— La garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à la stabilisation de la monnaie ;

— La reconstruction, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;

— Un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ;

— La sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;

— L'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;

— Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;

— Le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur faciste ;

— Une extension des droits politiques, sociaux, économiques des populations indigènes et coloniales ;

— La possibilité effective, pour les enfants français, de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la

culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer, et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance, mais de mérite constamment renouvelée par les apports populair

Ce programme a été approuvé par le géné de Gaulle, président du gouvernement proviso de la République française.

LA VIE CATHOLIQUE

La libération de la France

Dans une lettre au clergé de son archidiocèse au sujet de la libération de notre patrie, S. Exc. Mgr Moussaron, archevêque d'Albi, écrit notamment :

Même si on n'a pas les raisons très personnelles de votre archevêque de se féliciter du départ des Allemands, tous les Français se réjouissent de voir enfin les trois couleurs reprendre dans notre ciel la place usurpée par la croix gammée. Nous devons en être reconnaissants aux combattants dont la vaillance est en train de libérer la patrie et surtout à Dieu qui s'est servi d'eux pour nous montrer une fois de plus combien il l'aimait. Grâce à lui, grâce à eux, une nouvelle période de grands espoirs s'ouvre pour la France.

C'est pourquoi à la joie doit s'ajouter la confiance. Il ne s'agit pas d'un optimisme béat qui, ne voyant que la France libérée, fermerait les yeux sur les difficultés qui restent à résoudre pour lui permettre de jouir utilement de sa liberté. Notre confiance ne doit être ni de l'ignorance ni de la paresse. Bien au contraire, c'est d'une foi éclairée et agissante qu'elle doit s'inspirer... Pensez-vous que Dieu nous ait tiré d'une situation si humiliante et si douloureuse sans vouloir nous rendre à notre mission providentielle ? Donc pas de regrets stériles ou injustifiés. Ne boudons pas les formes nouvelles de vie que la France pourra se donner. Surtout débarrassons-nous, s'il en est besoin, de cet esprit pessimiste et grincheux qui n'est bon qu'à décourager et à démolir. Soyons au contraire de ceux dont la foi rayonnante sait entraîner et construire.

Soyons encore charitables. De charité, nous devons faire preuve toujours. C'est par là surtout que nous rendrons témoignage à Jésus-Christ. Notre temps a besoin plus qu'un autre de ce témoignage. Depuis quatre ans, je n'ai cessé de mettre le diocèse en garde contre la haine et les procédés injustes qu'elle inspire. Le respect de la personne humaine que nous devons à l'Evangile, je n'ai cessé de dire qu'il ne suffisait pas de le défendre contre une barbarie étrangère : il fallait le pratiquer chez nous. De cette doctrine, soyez de plus en plus les apôtres. Ce n'est pas assez que la charité nous pousse à nous multiplier au service des souffrances qui nous entourent. Faisons passer dans l'âme de nos frères cet esprit de charité chrétienne qui écarte l'injustice, adoucit les rigueurs mêmes de la justice, et sans lequel l'union des Français restera impossible et leur libération mal assurée.

Auprès d'eux enfin soyons les messagers convaincus et inlassables de la justice sociale. Que de fois j'ai répété — et sans doute me faudra-t-il encore continuer pour triompher des préjugés et des égoïsmes qui s'obstinent — que l'hypothèse qui pesait le plus lourdement sur notre vie nationale, ce qui était le plus grand obstacle à la paix intérieure et à la rechristianisation des masses, c'était l'injustice de notre régime économiq Peut-être quelques-uns de ceux qui ne voulaie pas croire commencent-ils à s'en rendre comp En tout cas, il n'est pas permis à un catholiq moins encore à un prêtre, d'hésiter sur ce poi Les Papes ont parlé assez souvent et assez fo pour que les sourds eux-mêmes soient impardo nables de n'avoir pas entendu. Avec les Enc cliques de Léon XIII, de Pie XI et de Pie XII, av les messages de Pie XII, rafraîchissez et précis dans votre esprit la doctrine sociale de l'Egli Diffusez-la autour de vous. Montrez-vous prê à travailler à la faire passer dans les faits. C n'en soupçonne pas assez les exigences et les ha diesses. Elle aussi elle parle de réformes pr fondes, de réformes de structure. C'est plus qu'u faute, c'est une erreur d'avoir laissé croire p ignorance ou timidité que l'idéal de justice socia que trop souvent on nous opposait, c'est da notre Evangile qu'il prend sa source, et q l'Eglise continue à en prôner toutes les cons quences légitimes. Au monde nouveau qui ve s'organiser sur des bases plus équitables, allo résolument avec cette doctrine sur les lèvres dans le cœur. Nous l'aiderons plus que person à réaliser ses aspirations...

Le nouveau doyen de la Faculté libre de droit de Lil

Pour remplacer le regretté M. Eugène Dutho qui, pendant près de vingt ans, a porté brillan ment la charge du décanat de la Faculté de dro le Conseil supérieur de l'Université catholique Lille, sur présentation de la Faculté, a fait cho de M. Adolphe Choteau, professeur de droit civ

Né à Lille le 25 mai 1894, M. Choteau a fait à Faculté catholique de solides études juridiqu que la guerre de 1914 l'obligea à terminer à Pari Il y soutint, en 1921, une thèse très remarquée s *Le contrat d'association en Italie*, qui l valut, outre le titre de docteur en droit avec me tion très bien, le premier prix de thèse de Faculté de droit de Paris. Nommé l'année suivan professeur suppléant à la Faculté libre de droit d Lille, il y affirma aussitôt la compétence et l'aut rité de son enseignement, et en 1928 fut titulari dans une des trois chaires de droit civil.

Ses travaux scientifiques qu'il menait de fro avec ses cours, en particulier ses articles dans *Revue du droit maritime comparé*, dont il éta le rédacteur en chef, et ses chroniques de juri prudence dans la *Revue internationale de dro maritime*, ne tardèrent pas à lui faire acquér la réputation d'un juriste de grand style.

Il a semblé que nul n'était plus qualifié que l pour continuer l'œuvre du doyen défunt — do il était d'ailleurs l'assesseur depuis novemb 1934 — et pour présider avec autorité aux de tinées de la Faculté libre de droit.

L'épiscopat catholique et la guerre

Depuis l'ouverture des hostilités en 1939, l'épiscopat catholique des divers pays belligérants a fait des déclarations de principe ou pris certaines décisions très importantes. En raison de l'état de guerre, et surtout de la censure, elles n'ont pas toujours été connues, au moins dans leur intégrité. Nous sommes convaincus que leur publication intéressera nos lecteurs.

Réunis, comme chaque année, en juin 1941, à Fulda, près du tombeau du grand apôtre saint Boniface, afin de s'occuper des intérêts spirituels de l'Eglise d'Allemagne, les archevêques et évêques catholiques allemands ont envoyé, en cette circonstance, une adresse à S. S. Pie XII et une lettre pastorale collective à leurs fidèles. On trouvera ci-dessous la traduction française de ces deux documents.

1. Adresse au Saint-Père

Fulda, le 24 juin 1941.

Saint Père,

Une fois de plus, les pasteurs allemands sont réunis autour de la tombe de saint Boniface pour arrêter ensemble les mesures que le temps présent demande de nous, que commande la détresse et qu'exige le danger dans lequel se trouvent l'Eglise catholique en Allemagne et ses fidèles.

Avant de commencer les débats, nous avons élevé nos cœurs et nos esprits vers le Saint-Esprit, dirigeant invisible de l'Eglise fondée par le Christ, et nous avons imploré le *Creator Spiritus* de faire descendre sur nous la lumière et la force.

Mais notre devoir filial nous commande de présenter au Père commun de la chrétienté le serment de fidélité inébranlable et d'un attachement respectueux, car nous respectons en Votre Sainteté le chef de toute l'Eglise catholique et également celui de l'Eglise catholique en Allemagne, le défenseur de sa liberté, voulue par Dieu, le gardien le plus sûr de ses grâces, et aujourd'hui, au milieu du combat gigantesque pour la religion, pour la chrétienté et l'Eglise, nous nous agrippons plus que jamais au rocher de Saint-Pierre que le divin Sauveur a lui-même érigé.

C'est notre conviction inébranlable que dans l'unité indissoluble avec le Saint-Siège, et dans cette unité seulement, nous mènerons également en Allemagne l'Eglise vers la victoire, victoire qui lui permettra de répandre sa vérité et de distribuer plus largement ses grâces.

Est-il nécessaire de préciser au Souverain Pontife, toujours vigilant, la situation du royaume de Dieu en Allemagne ? Qu'il nous soit permis de le faire en quelques phrases.

Le combat est entré dans une nouvelle phase, peut-être dans la phase finale. Il est devenu plus intensif. Les coups n'atteignent plus seulement des appuis cependant précieux pour la foi et les mœurs, mais dont on pourrait se passer en cas de besoin, mais ils atteignent déjà l'Eglise dans son être même d'annonciatrice de la vérité et de la distributrice de grâces.

Nous ne reviendrons pas sur nos rapports antérieurs. Depuis ce temps, de nouvelles difficultés se sont accumulées, surtout en ce qui concerne l'apostolat.

Il est exercé une forte pression sur les laïques en état de dépendance professionnelle et économique, afin qu'ils s'abstiennent d'assister aux offices religieux, et même dans le but de les faire sortir de l'Eglise catholique.

De cette façon et de beaucoup d'autres, la liberté de conscience est restreinte d'une manière qui, pour l'homme créé à l'image de Dieu, et à plus forte raison pour le chrétien, est intolérable. Le fait qu'à la stérilisation on a ajouté l'exécution des aliénés montre jusqu'à quel point va le dédain des droits de l'homme.

La mission des prêtres est rendue très difficile dans les hôpitaux ainsi qu'auprès des prisonniers de guerre et des ouvriers civils polonais.

Le lendemain des attaques aériennes nocturnes, les offices ne peuvent avoir lieu qu'après 10 heures. De hautes fêtes religieuses ont été transformées en jours ouvrables sans qu'il eût été fait appel à notre avis, même en ce qui concerne leur célébration purement religieuse.

Des prêtres qui, dans l'accomplissement de leur mission, rappellent les prescriptions du *jus divinum* dans les questions touchant le mariage ont été enfermés dans les camps de concentration. D'autres ont été expulsés de leur diocèse. Les plus grands obstacles sont opposés à la construction d'églises. Spécialement dans les agglomérations récentes.

L'éducation religieuse de la jeunesse est encore rendue plus difficile. Les jardins d'enfants catholiques sont en très grande partie supprimés. La vente d'écrits catholiques est interdite. De cette manière est tarie une double source d'instruction religieuse. Les bibliothèques paroissiales ne peuvent plus mettre en circulation que des livres dont le contenu est à caractère strictement religieux. Une maison d'éditions a été fermée en raison de la mise en vente de livres catholiques.

L'instruction religieuse est limitée dans les écoles primaires supérieures et les écoles secondaires à l'âge de l'obligation scolaire dans les écoles primaires. La prière à l'école est supprimée partout, du moins en principe.

De nombreux couvents ont été fermés dans le Vieux-Reich, et les religieux ont été chassés en quelques heures sans que leur fidélité pour l'Eglise et pour leur Ordre n'ait connu un seul moment d'hésitation, ce qui est un grand réconfort dans l'épreuve. Il y a eu également des cas isolés de fermeture d'églises.

Toutes ces mesures ne sont qu'un commencement. Ce qui est beaucoup plus important, c'est l'intention de fonder bientôt une *Eglise du Reich* pour toute l'Allemagne qui, à coup sûr, ne serait non seulement séparée de Rome, mais également du Christ et de Dieu. Nous ne connaissons pas son programme, mais les mesures prises jusqu'à présent en Allemagne et encore plus celles qui ont été prises dans

les nouveaux territoires de l'Est et de l'Ouest laissent un peu deviner ce qui adviendra de l'Eglise catholique en Allemagne lorsque sera introduite — certainement à une date rapprochée — l'Eglise du Reich.

Saint Père, la situation est effroyable. L'attaque est dangereuse. Quelle sera la défense ? Les armes de l'ennemi sont innombrables, l'Eglise semble être désarmée. Et cependant nous ne devons ni ne voulons désespérer. Car Dieu et toute son armée céleste sont nos alliés. Nous savons que l'ennemi ne pourra avancer que jusqu'à la limite autorisée par Dieu. De plus, nous luttons pour la vérité qui finit toujours par vaincre.

C'est pour cela que nous continuons à accomplir, dans la mesure du possible, notre mission comme par le passé et à employer tous les moyens dans le cadre des nouvelles interdictions.

Nous rassemblons avec succès les enfants, et essayons de réunir les élèves des écoles secondaires. Nous n'arrêtons pas un instant notre travail dans les groupes des différentes classes sociales. Nous recommandons en particulier aux femmes et aux jeunes filles de donner elles-mêmes des leçons de catéchisme aux enfants, et nous montrons aux mères de quelle façon elles peuvent préparer leurs enfants à la première Communion. Mais également chez les hommes nous constatons au cours de notre travail d'éducation une grande nostalgie de la vérité divine et de la vie chrétienne. Nous rassemblons la jeunesse catholique devant le tabernacle au cours de fêtes religieuses, comme cela fut encore lors de la Trinité.

Mais avant tout, nous et nos prêtres voulons montrer à nos fidèles ce que signifie pour eux la foi et ce qu'elle a été pour l'Allemagne au cours des siècles de son histoire. Avec nos prêtres nous célébrons devant nos fidèles l'Eglise comme la dispensatrice de grâce et de civilisation, également pour le peuple allemand. Afin de travailler à l'encontre des tendances cherchant à instaurer une Eglise nationale, nous voulons raviver l'amour pour le Saint-Siège, centre du royaume de Dieu sur terre.

Nous adopterons comme devise : quoi qu'il arrive nous restons fidèles à Dieu et au Sauveur, à l'Eglise et à son Chef. Nous apprendrons à nos fidèles à attendre dans la nuit, même sans prêtres et sans sacrements, que le soleil de la paix du Christ se lève de nouveau sur notre patrie.

Nous sommes remplis d'espoir. La foi est trop profondément ancrée dans le cœur de notre peuple. L'âme allemande a trop profondément reçu l'empreinte du Christ, l'amour de l'Eglise s'est trop emparé des millions de fidèles pour que, même la plus grande persécution puisse détruire l'Eglise en Allemagne, d'autant plus que Dieu répand avec profusion sa grâce sur ceux qui souffrent pour leur foi. Maintenant déjà, la fidélité envers Dieu est plus forte qu'auparavant.

Nous avons présenté nos peines à Votre Sainteté. Mais nous savons que le cœur du Père de la chrétienté est accablé par des souffrances bien plus grandes. C'est l'immense souci pour l'avenir de la religion chrétienne dans tous les pays dans lesquels la liberté et l'action de l'Eglise pour le bien-être des hommes sont supprimées. C'est le souci de toutes les nations impliquées dans la guerre.

Avec Votre Sainteté nous implorons le ciel de nous donner une paix qui apportera à tous les peuples la bénédiction du Christ.

Enfin, Saint Père, nous prions Votre Sainteté de nous donner pour notre travail de cette année votre Bénédiction apostolique afin que les difficultés extraordinaires soient vaincues par une lumière et un réconfort extraordinaires.

Les serviteurs et fils respectueux
et obéissants de Votre Sainteté.

2. Lettre pastorale collective de l'épiscopat allemand

Chers diocésains,

En nous adressant aujourd'hui, nous, les évêques d'Allemagne, par une lettre pastorale collective, à tous nos diocésains, nous avons conscience de remplir un grave devoir qui nous est imposé par notre sainte mission et aussi de répondre à un appel pressant et à une attente générale des fidèles. Nous voulons prendre position, du point de vue de notre sainte foi, sur certaines questions controversées, afin de vous donner les éclaircissements désirés et de vous fortifier dans votre fidélité à la foi et dans votre confiance en Dieu.

I

Chers diocésains, dans un temps très dur pour notre patrie, qui doit conduire sur plusieurs fronts une guerre d'une étendue jamais égalée, nous vous exhortons au fidèle accomplissement de votre devoir, à une courageuse endurance, au travail et à la lutte en esprit de sacrifice au service de notre peuple. Nous envoyons un salut de reconnaissante affection et d'intimes vœux de bénédiction à nos soldats, vos époux, vos frères, vos fils qui, sur le champ de bataille, avec une vaillance héroïque, accomplissent d'incomparables prouesses et supportent de lourdes fatigues. La guerre exige de vous tous efforts et sacrifices. Dans l'accomplissement des difficiles devoirs de ce temps, dans les dures épreuves qui fondent sur vous par suite de la guerre, puissiez-vous être fortifiés par la consolante certitude que par là non seulement vous servez la patrie, mais en même temps vous accomplissez la sainte volonté de Dieu, qui, dans sa sage Providence, dirige tous les événements et conduit les destinées des peuples et de chaque homme en particulier. C'est en ce Dieu tout-puissant et éternel que nous mettons notre confiance; c'est de lui que nous implorons protection et bénédictions pour le peuple et pour la patrie.

II

Chers diocésains, ce n'est pas seulement la guerre, mais aussi d'autres événements du moment, touchant le domaine religieux, qui vous émeuvent et vous poussent à demander à vos évêques une parole d'éclaircissement et d'encouragement. Dans l'accomplissement de notre devoir pastoral, nous voulons aller au-devant de votre prière et de votre attente. Il faut que vous sachiez que dans ces temps si agités vos évêques montent la garde, qu'ils sont intervenus et interviennent, parfaitement d'accord entre eux, par tous les moyens permis et possibles, pour la cause de notre sainte foi. Les évêques n'ont pas cessé de présenter en haut lieu leurs justes plaintes et réclamations. Soyez-en assurés : les évêques parlent ouvertement parce qu'ils sentent que c'est leur devoir de docteurs de la foi et de défenseurs des droits de l'Eglise.

Par cette parole pastorale, nous, vos évêques, voulons vous aider à voir et à juger la véritable situation de l'Eglise dans la lumière de la foi. Nous voulons vous prémunir contre un fatal trouble de conscience qui pourrait chez vous mettre en danger l'esprit de joyeux accomplissement du devoir. Nous voulons vous exhorter à une attitude calme et réservée, basée sur une foi profonde et une forte confiance en Dieu.

Les événements dont nous voulons parler sont connus de vous tous depuis longtemps et font l'objet, pour vous et pour nous, de très graves soucis. Ce sont les limitations et les resserrements auxquels ont été soumises en ces derniers temps la prédication de la foi et la vie de l'Eglise.

Notre Eglise est, de part la volonté divine, le royaume de Dieu visible sur terre, royaume dans lequel l'homme est entré par le Baptême, et qui doit et veut, en pleine indépendance, le conduire dans le chemin de sa destinée surnaturelle. Pour cette raison, l'Eglise a reçu de Dieu le droit et le devoir de l'enseignement moral et religieux et de l'éducation de la jeunesse dès le premier âge, ainsi que de la libre prédication de l'Evangile du Christ dans toute l'étendue qu'elle-même estime nécessaire.

L'Eglise a droit à la liberté du service divin et à la réglementation des jours de fête conformément aux besoins religieux des croyants.

L'Eglise est et reste la gardienne des lois morales données par Dieu et ne peut jamais approuver ce que Dieu a défendu. Par là elle conserve au peuple lui-même le solide fondement de la force morale et de l'ordre social.

L'Eglise a reçu de son divin Fondateur le droit et le devoir d'exercer la charité. Dans l'accomplissement de ce devoir, les Ordres religieux en particulier, et les Confréries, se sont acquis des mérites impérissables pour le bien-être du peuple, et c'est pourquoi ils ont toujours largement joui de l'affection et de l'estime des populations catholiques.

Dans tous ces domaines, au cours des dernières années, et spécialement pendant ces derniers mois, l'Eglise s'est vu imposer de fortes entraves. Lorsque les nécessités de la guerre exigeaient de nous des sacrifices, nous les avons consentis avec joie pour la durée de la guerre, par amour pour la communauté. Des couvents et des établissements religieux furent volontiers mis à la disposition des autorités pour des buts militaires ou pour l'hébergement des réfugiés. Nos religieuses se sont volontiers proposées pour soigner les blessés et les malades de guerre. Nos prêtres, qui sont au front comme infirmiers, nos nombreux étudiants en théologie et novices des couvents qui servent la patrie avec les armes ne le cèdent à personne en fait de promptitude à s'offrir et de tenue militaire et partagent les privations et les dangers de leurs camarades.

Mais nous ne comprenons pas et nous sommes douloureusement peinés que de nombreuses mesures aient été prises qui attaquent profondément la vie de l'Eglise, sans qu'elles soient fondées sur des nécessités de guerre. Nous rappelons seulement les limitations dans le domaine de l'instruction religieuse, des publications religieuses, des secours spirituels extraordinaires sous forme de retraite et journées de récollection, de l'assistance religieuse dans les hôpitaux publics, du service divin et des fêtes de l'Eglise. Nous pensons avec peine que dans les derniers mois tant de couvents et d'établissements religieux ont été fermés et destinés à des buts non religieux. Nous avons une profonde compassion pour les membres des Ordres religieux qui ont été chassés de leur cloître. Le peuple catholique les remercie pour tout ce qu'ils ont fait, soit en public, dans l'exercice du ministère, de l'éducation et de la charité, soit dans le silence des monastères contemplatifs, par la prière et la pénitence. Il n'abandonnera pas ces fils et ces filles de la patrie et de l'Eglise.

Il est incompréhensible à vous et à nous que de telles mesures soient prises pendant la guerre, en un temps où l'unité compacte du peuple devrait être maintenue, et non pas mise en danger et troublée par une atteinte aux sentiments religieux d'une grande partie de ce peuple.

Chers diocésains, on ne peut nier le fait qu'actuellement — que ce soit ou non par suite des nécessités de la guerre — l'exercice de notre sainte religion est grandement entravé. Cela ne doit cependant pas nous décourager ni nous rendre négligents. Le temps de l'affliction éprouve et mesure notre fidélité à la foi. Nous attirons votre attention sur certains devoirs qui nous sont particulièrement imposés par les circonstances. Vous n'avez plus les périodiques religieux du dimanche ni les bulletins diocésains qui, jusqu'à présent, servaient à répandre les vérités de la foi et à raffermir la vigueur du sens moral dans les familles. Pendant tout le temps qu'ils ne paraîtront pas, vous, parents, devez plus que jamais vous efforcer, par la fréquentation assidue des prédications et par l'application à la formation spirituelle de vos enfants, de suppléer, pour vous-même et pour eux, au défaut d'instruction religieuse écrite. Plus que jamais c'est le devoir des parents de se préoccuper des livres qui viennent dans les mains de leurs enfants et d'avoir soin qu'au moins quelques bons livres composent la bibliothèque familiale et soient lus en commun.

Nous apprenons avec une profonde douleur que les jardins d'enfants, ce complément de l'éducation religieuse familiale, qu'entretenait avec un amour particulier le peuple catholique, sont maintenant éliminés dans de vastes régions du Reich, en dépit de toutes les protestations des évêques. Les écoles catholiques, elles, nous ont déjà été ravies antérieurement. Quant à la leçon de religion dans les écoles, elle est toujours plus écourtée, ou même entièrement supprimée. C'est donc maintenant pour vous, parents chrétiens, un commandement de Dieu qui vous oblige gravement de devenir vous-mêmes les professeurs de religion de vos enfants. Une direction dans l'accomplissement de ce devoir — le premier et le plus beau devoir des parents — vous sera donnée très volontiers par nos prêtres : à vous de répondre avec bonne volonté à cette impulsion. Plus les difficultés s'accroissent pour les parents et les enfants d'assister régulièrement et fréquemment au service divin à l'église et plus il est nécessaire que la maison de chaque famille chrétienne redevienne pour nous une petite maison de Dieu. Dans le sanctuaire d'une famille chrétienne consacrée à Dieu, ce doit être une sainte habitude pour tous de se réunir, chaque jour si c'est possible, devant l'image du Crucifié, pour faire mention dans une prière commune de tout ce qui tient à cœur à l'Eglise et à la nation, aux chefs spirituels et temporels. Pensez aussi, dans ces prières familiales, aux chers défunts de votre famille, priez pour vos malades, pour les pères, les époux, les frères et les fils qui, au loin, sont exposés aux dangers de la guerre. La foi et la vertu de vos enfants doivent faire l'objet journalier de vos instantes prières. Spécialement quand les circonstances ont amené une séparation d'avec vos enfants et que ceux-ci, au loin, manquent d'offices religieux, de direction religieuse, non seulement vous devez leur rappeler sans cesse dans vos lettres leurs devoirs envers Dieu, mais vos prières pour eux doivent être les saints anges gardiens qui les guideront, au loin, par tous les chemins.

III

Chers diocésains, tandis que nous, vos évêques, sommes rassemblés au tombeau de saint Boniface, qui travailla toute sa vie pour conduire le peuple allemand à Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ et qui subit son glorieux martyre dans l'accomplissement de cette tâche, ce qui nous donne encore plus de soucis que tous les faits rapportés

ci-dessus, c'est la constatation qu'actuellement maintes forces sont au travail pour briser cette union bénie entre le Christ et le peuple allemand. Il y va de l'existence ou de la non-existence du christianisme et de l'Eglise en Allemagne. Récemment a été répandu à des milliers d'exemplaires un livre qui soutient la prétention que nous, Allemands, aurions aujourd'hui à choisir entre le Christ et le peuple allemand.

Chers diocésains, c'est avec une indignation véhémente que nous, catholiques allemands, nous nous refusons à un tel choix. Nous aimons notre peuple allemand et nous le servirons si c'est nécessaire jusqu'au don de notre vie, mais en même temps nous vivons et nous mourons pour Jésus-Christ, et nous voulons, maintenant et pour toute l'éternité, lui rester unis. Nous sommes persuadés de rendre à notre cher peuple allemand le plus précieux service en lui conservant Jésus-Christ et ses enseignements. Quel effrayant appauvrissement cela représenterait pour notre peuple s'il venait à abandonner les principes chrétiens qui, depuis plus de mille ans, ont été le fondement de sa culture spirituelle et morale ! Notre peuple, lui aussi, n'a puisé que dans la foi chrétienne cette noble conception de la personnalité humaine qui, d'une part, réclame de chaque homme qu'il s'intègre, comme un membre prêt au sacrifice, dans la communauté, mais qui, d'autre part, assigne à chacun des libertés et des droits primordiaux, donnés par Dieu devant lesquels, de par la volonté de Dieu, toute prétention humaine doit s'arrêter. En travaillant à conserver le christianisme dans notre peuple nous défendons par là aussi les droits de la personne humaine et de la dignité de l'homme allemand.

Avant tout nous adhérons fortement à Jésus-Christ, car il est le Fils unique de Dieu, venu en ce monde pour que nous ayons la vie et que nous l'ayons en surabondance (*Ioan.* X, 10); car aucun autre nom n'a été donné aux hommes sous le ciel par lequel nous puissions être sauvés (*Act. ap.* IV, 7-13). A l'injonction d'abandonner le Christ, nous répondrons comme un jour saint Pierre : *Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle et nous avons cru et reconnu que tu es le Christ, Fils de Dieu.* (*Ioan.* VI, 69.)

Parce que nous sommes fidèles au Christ, rien ne pourra nous séparer non plus de sa sainte Eglise qu'il a fondée sur le roc de la Papauté. Avec le représentant du Christ sur la terre, avec notre Saint-Père, nous restons constamment unis par des liens d'affection filiale.

Nous voulons obéir docilement à notre Eglise, maîtresse de vérité et gardienne de la morale chrétienne, même si l'observance des préceptes qu'elle promulgue au nom de Dieu requiert de nous des sacrifices. Certes il existe, selon l'enseignement de la morale chrétienne, des préceptes qui n'obligent pas si leur observation est liée à de trop grosses difficultés. Mais il y a aussi des devoirs sacrés de conscience, dont personne ne peut nous libérer et que nous devons remplir même au prix de la vie. Jamais, en aucune circonstance, il n'est permis à l'homme de blasphémer Dieu; jamais il n'a le droit de haïr son semblable ; jamais — en dehors de la guerre ou du cas de légitime défense — il ne peut tuer un innocent ; jamais il ne peut rompre les liens du mariage ; jamais il n'a le droit de mentir ; jamais il ne doit renier sa foi ou se laisser entraîner par des menaces ou par des promesses à sortir du sein de l'Eglise. Nous rappelons aux catholiques qui, pour des considérations terrestres et humaines, croient pouvoir quitter l'Eglise les paroles énergiques du Pape Pie XI : « Le point est atteint où il y va des suprêmes et des plus hauts intérêts, où il s'agit de se sauver ou de se perdre ; dès lors, le croyant n'a devant lui qu'une voie de salut : celle du courage héroïque. Si le tentateur vient lui proposer comme un marché de Judas la sortie de l'Eglise, alors il ne peut — même au prix de lourds sacrifices terrestres — que lui opposer le mot du Sauveur : *Retire-toi, Satan, car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et ne serviras que lui seul.* Et se tournant vers l'Eglise il lui dira : O toi qui es ma mère depuis les jours de mon enfance, ma consolation dans la vie, mon avocate à l'heure de la mort, « que ma langue adhère à mon palais » si, cédant à des promesses ou à des menaces terrestres, je venais à trahir les serments de mon Baptême. Quant à ceux qui s'imaginent qu'ils pourraient unir à l'abandon extérieur de l'Eglise la fidélité intérieure à cette même Eglise, puisse leur servir de salutaire avertissement cette parole du Sauveur : *Celui qui m'aura renié devant les hommes, je le renierai moi aussi devant mon Père qui est dans les cieux.* (*Luc.* XII, 9.) »

Chers diocésains, certainement il y en a, à notre époque, que les luttes religieuses ont rendus chancelants ou qui ont complètement quitté le Christ et son Eglise. C'est pour nous une amère douleur. Mais c'est avec joie que nous pouvons dire aussi avec saint Jean : *Il n'est pas de plus grande joie pour moi que lorsque j'apprends que mes enfants marchent dans la vérité* (*I Ioan.* I, 4). Ils sont nombreux, très nombreux, ceux qui marchent dans la vérité et qui, malgré l'oppression, restent fidèlement attachés au Christ et à son Eglise, accomplissant même au prix de grands sacrifices leurs devoirs religieux. Tous ceux-là, nous les remercions pour leur fidélité. Nous tous, évêques, prêtres et fidèles, nous voulons à nouveau nous resserrer sur le rocher de la sainte Eglise, autour de la croix de notre Sauveur. En ces temps orageux, nous voulons continuer dans un amour et une confiance réciproques à nous fortifier et à nous soutenir par la prière, la vigilance et l'exemple. Et quand prendra fin ce court moment d'épreuve terrestre, alors parvenus aux portes de l'éternité, nous entendrons de la bouche de notre Sauveur et Juge cette sentence : *Tu m'as reconnu devant les hommes, c'est pourquoi je te reconnais, moi aussi, devant mon Père qui est aux cieux.*

Fulda, le 26 juin 1941.

Les archevêques et évêques d'Allemagne rassemblés devant le tombeau de saint Boniface :

ADOLF card. BERTRAM, *archev. de Breslau.* — MICHAEL card. FAULHABER, *archev. de Munich.* — THEODOR card. INNITZER, *archev. de Vienne et Seckau.* — KONRAD, *archev. de Fribourg.* — SIGISMUND, *év. prince de Salzbourg.* — WILHELM, *év. d'Osnabruck.* — LUDWIG, *év. de Spire.* — FRANZ-RUDOLF, *év. de Trèves.* — MATHIAS, *év. de Wurzbourg-Eichstatt.* — MICHAEL, *év. de S. Polten.* — ANTONIUS, *év. de Limbourg.* — MAXIMILIAN, *év. d'Ermland.* — KONRAD, *év. de Berlin.* — PETRUS, *év. de Meissen.* — KLEMENS-AUGUST, *év. de Munster.* — JOSEPH-GODEHARD, *év. d'Hildesheim.* — ALBERT, *év. de Mayence.* — SIMON-KONRAD, *év. de Passau.* — JOANNES, *év. de Fulda.* — PAUL, *év. et admin. ap. d'Innsbrück.* — Weinb. Dr ROBRACHER, *vicaire capitulaire de Gurk.* — Weinb. BAUMANN, *vic. cap. de Paderborn.* — Weinb. FLIESSER, *vic. cap. de Linz.* — Dr FR. HARTZ, *prelatus nullius Schneidemühl.* — Prel. Dr DAVID, *vic. cap. de Cologne.* — Prel. Jos. NATHAN, *vic. cap. d'Olmutz.* — Prel. Dr FR. MONSE, *vic. gen. de Prague.* — Weinb. KOLB, *administrat. de l'archev. de Bamberg.* — Prel. Dr KOTTMANN, *administrateur du dioc. de Rottenburg.* — Vic. gen. BOECEM, *admin. du diocèse d'Aix-la-Chapelle.*

Aumôniers des lycées et collèges

Décret du 20 septembre 1944 (1)

.e ministre de l'Education nationale, vu la du 9 décembre 1905 (art. 2), arrête :

ARTICLE PREMIER. — Est nul l'acte dit arrêté du février 1941 de l'autorité de fait se disant gounement de l'Etat français, relatif à la rétriion des ministres des cultes dans les lycées collèges.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au urnal *Officiel* de la République française et aura et du 1er octobre 1944.

René Capitant.

* * *

L'arrêté du 23 février 1941, publié au urnal *Officiel* du 24 février 1941 (p. 892), it ainsi libellé :

Le ministre secrétaire d'Etat aux Finances le secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, la loi du 9 décembre 1905 (art. 2), arrêtent:

ARTICLE PREMIER. — Les aumôniers des lycées Seine et de Seine-et-Oise, dont le nombre eures de service est égal ou supérieur à seize semaine, reçoivent une indemnité égale au itement d'un professeur licencié de 5e classe.

ART. 2. — Les aumôniers des lycées des déparnents et des collèges dont le nombre d'heures service est égal ou supérieur à seize par naine reçoivent une indemnité annuelle égale traitement d'un professeur licencié de classe.

ART. 3. — Les aumôniers des lycées de Seine de Seine-et-Oise, dont le nombre d'heures de vice est inférieur à seize par semaine, reçoivent indemnité annuelle calculée à raison de)0 francs par heure de service hebdomadaire.

ART. 4. — Les aumôniers des lycées des déparnents et des collèges, dont le nombre d'heures service est inférieur à seize par semaine, oivent une indemnité annuelle calculée à raison 900 francs par heure de service hebdomadaire.

ART. 5. — Pour le calcul des heures de service des aumôniers, l'enseignement religieux est compté pour sa durée réelle, les autres services pour une durée forfaitaire de six heures par semaine.

ART. 6. — Le secrétaire d'Etat à l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le secrétaire d'Etat à l'Instruction publique,
Jacques Chevalier.

Le ministre secrétaire d'Etat aux Finances,
Yves Bouthillier.

On notera que pour justifier l'abrogation du texte de 1941 celui de 1944 se réfère à l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905. Or, ce texte n'imposait nullement cette mesure. Au contraire, il réservait le cas des aumôniers des lycées et collèges, ainsi qu'il est facile d'en juger par le rappel de ses dispositions :

ART. 2. — La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. *Pourront, toutefois, être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.*

C'est cette possibilité de rémunération qu'avait mis en œuvre l'arrêté du 23 février 1941 d'une façon parfaitement légale. Son abrogation rétablit le système antérieurement en vigueur tel qu'il a été exposé et critiqué dans un article de M. le chanoine Lucien Crouzil, professeur de droit administratif à l'Institut catholique de Toulouse, sur l'aumônerie des lycées (*D. C.*, t. XXVIII, c. 921 à 932). Ce système consistait à assurer la rémunération des aumôniers par les contributions versées par les élèves inscrits volontairement aux cours de religion.

1) Décret relatif à la rétribution des ministres des ces dans les lycées et collèges (*J. O.*, 29 septembre 1944, 843.)

Le bilan des œuvres missionnaires en Franc

L'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi vient de publier le bilan complet des offrandes recueillies en 1943, en France, par le Conseil central de Paris et celui de Lyon, pour la Propagation de la Foi et pour l'Œuvre de Saint-Pierre-Apôtre.

I. — *Pour la Propagation de la Foi,* les deux bureaux de Paris et de Lyon ont recueilli 33 536 958 francs d'offrandes. Les dons particuliers qui ont été transmis pour des Missions ou des œuvres spécialement désignées par les donateurs s'élèvent à 6 486 346 francs, ce qui fait avec les offrandes indiquées ci-dessus un total de plus de 40 milllions de francs. Sur cette somme, le diocèse de Paris (paroisses, œuvres, institutions, collèges, communautés religieuses, dons des prisonniers) a fourni 2 766 327 francs. Le restant a été do par les diocèses de France, en exceptant ceux Metz, de Strasbourg, d'Ajaccio et les diocèses l'Afrique du Nord. C'est le diocèse de Quimper vient en tête (il a recueilli en 1943 2 823 683 fra pour la Propagation de la Foi). Après lui, v l'ordre pour seize diocèses (il est basé sur moyenne de l'offrande faite par les habitants diocèse) : Annecy, Rodez, Viviers, Lyon, Luç Angers, Bayonne, Nantes, Saint-Brieuc, Le P Chambéry, Vannes, Mende, Digne, Lille, Rennes, On signale dans l'ensemble des recettes une som totale de 335 000 francs constituée par des env provenant des camps de prisonniers, oflags stalags en Allemagne.

Voici le total des offrandes pour la Propagat de la Foi comparé aux années précédentes :

	1940	1941	1942	1943
	—	—	—	—
Conseil central de Paris.	6 031 957 23	8 454 773 20	11 233 835 55	14 065 309
Conseil central de Lyon.	6 278 131 75	9 247 948 41	13 659 569 40	19 471 648
	12 310 088 98	17 702 721 61	24 893 404 95	33 536 957

II. — *Pour l'Œuvre de Saint-Pierre-Apôtre,* les deux bureaux de Lyon et de Paris ont recueilli au total 7 434 119 francs. Une somme de 6 850 000 fr. a été mise à la disposition du Conseil supérieur de Rome (bureau de Paris : 4 500 000 ; bureau de Lyon : 2 350 000). Pour l'exercice 1942, la somme mise à la disposition du Conseil supérieur s'élevait à 4 950 000 francs (Paris : 2 700 000 ; Lyon : 2 250 000). Les dons particuliers qui ont été transmis selon les intentions des donateurs s'élèvent à 99 148 francs.

Dans l'ensemble des recettes, manquent pour la plus large part les offrandes des diocèses de Metz et Strasbourg, et pour la totalité celles des diocèses d'Ajaccio, Carthage, Alger, Oran et Constantine.

La moyenne des offrandes calculée par tête d'habitant donne les chiffres suivants en centimes: Propagation de la Foi : secteur de Lyon, 86,83 ; secteur de Paris, 80,86. Saint-Pierre-Apôtre : secteur de Lyon, 15,81 ; secteur de Paris, 19,75. Moyenne générale pour les deux Œuvres : secteur de Lyon, 102,64 ; secteur de Paris, 100,61.

N. B. — La clôture des comptes de l'exercice 1944 aura lieu le 31 janvier 1945. Les versements doivent être effectués avant cette date au secrétariat de la Propagation de la Foi, 5, rue Monsieur, Paris, VIIe.

✶ ✶ ✶

Le chanoine P. Verdrie, curé de Sainte-Clotilde et directeur du Comité diocésain de Paris pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans ce diocèse, a soumis, le 30 juin dernier, à l'examen de S. Em. le cardinal archevêque de Paris le tableau des recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans tout le diocèse pour l'année 1943. Le cardinal Suhard lui a adressé la lettre suivante qui invite les catholiques à aimer et à soutenir toujours davantage la cause sacrée des Missions.

Paris, le 20 juillet 1944.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

J'apprécie, en effet, à la lecture de ce compte ren l'esprit missionnaire dont les paroisses, œuvres, instituti communautés et même les camps de prisonniers ont preuve en 1943 et je tiens à les féliciter très sincèrem de leur croissante générosité envers la Propagation de Foi, œuvre catholique par excellence.

En cette année où j'ai exhorté les élites chrétiennes mon diocèse à s'orienter vers la conquête des âmes, je s particulièrement heureux de les voir prendre de plus plus conscience de leur devoir d'apostolat envers la m infidèle des pays lointains. Je ne crains pas de le dire l'accomplissement de ce devoir, si nécessaire à l'extens du royaume de Dieu, est pour l'avenir un des meille gages de la vitalité chrétienne de notre pays.

C'est un fait qu'au lendemain des heures graves de histoire la France a retrouvé sa grandeur spirituelle n en se repliant sur elle-même et en abdiquant ses traditi misionnaires, mais en s'ouvrant plus largement au ray nement universel de l'Evangile.

Loin d'appauvrir la communauté chrétienne et d'en ta la sève, l'élan missionnaire ne peut, j'en suis convaincu, q la valoriser et lui inspirer d'utiles principes d'adaptati Que les catholiques connaissent, aiment et soutiennent d toujours davantage la cause sacrée des Missions.

Je désire ardemment que le diocèse de Paris, si fer en initiatives apostoliques, donne l'exemple en ce domai et je vous prie, cher Monsieur le Curé, de bien voul agréer l'expression de ma reconnaissance et de mon fid attachement.

† EMMANUEL, cardinal SUHARD,
archevêque de Paris.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le directeur-gérant : R. Berteaux.